DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 FEVRIER 2024

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Mandats spéciaux

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 février 2024
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 8 février 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 février 2024



L'an deux mille vingt quatre, le 7 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germainen-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Madame ANDRE. Madame BRELURUS. Monsieur BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

- * Madame de CIDRAC arrive au dossier 24 A 09
- * Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 24 A 05

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur THOMAS Madame de CIDRAC à Monsieur LEVEL Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD Madame MEUNIER à Monsieur VENUS Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES Madame RHONE à Madame CASTIGLIEGO

Secrétaire de séance :

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20240207-24-A-01-DE Date de télétransmission : 08/02/2024 Date de réception préfecture : 08/02/2024 N° DE DOSSIER: 24 A 01

OBJET: MANDATS SPECIAUX

RAPPORTEUR: Monsieur MILOUTINOVITCH

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye développe des actions de soutien et des partenariats avec d'autres villes dans le cadre de sa politique internationale.

Ainsi, les élus de Saint-Germain-en-Laye sont amenés à se déplacer pour des manifestations ou projets conjoints.

La présente délibération a pour objet de confier un mandat spécial aux élus qui participeront au déplacement suivant, suite à l'annulation du voyage de juillet 2023 :

 Déplacement en Ukraine dans le courant de l'année 2024, date à définir en fonction de l'évolution de la situation du pays. Le nombre de participants prévus est de 3 élus : Monsieur le Maire, Madame Sylvie HABERT-DUPUIS et Monsieur Marc MILOUTINOVITCH.

En vertu de l'article R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, les frais pouvant être pris en charge correspondent à une indemnité journalière.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier des mandats spéciaux aux élus qui participeront à ce déplacement aux conditions exposées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces voyages.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

CONFIE des mandats spéciaux aux élus qui participeront à ce déplacement aux conditions exposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces voyages.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye